Intervention en fonds propres - Scopinvest

SCOP

Présentation du dispositif

Scopinvest soutient la croissance de l'activité en intervenant en fonds propres via des titres participatifs ou des obligations convertibles.

Ce dispositif a pour objectifs :

- d'accompagner la constitution des capitaux permanents parallèlement à l'investissement des sociétaires,
- d'anticiper les ressources nécessaires pour accompagner les projets de l'entreprise (amélioration de la structure financière),
- financer la croissance interne ou externe,
- renforcer les fonds propres (hors période de difficulté).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Tous les adhérents à jour des cotisations à la SCOP sont éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'intervention en titres participatifs est à partir de 25 000 € par projet jusqu'à 50% des capitaux permanents de la SCOP.

La rémunération est indexée sur la performance de la coopérative.

Pour quelle durée ?

La durée est supérieure à 7 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes d'intervention en fonds propres sont à faire auprès d'une SCOP régionale.

Critères complémentaires

- Forme juridique
  - Sociétés commerciales
    - Sté Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)
    - Sté Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
- Données supplémentaires
  - Situation - Réglementation
    - Situation financière saine

Organisme

SCOP
UNION REGIONALE DES SCOP

- **Accès aux contacts locaux**
  Web : www.les-scop.coop/...